

Objet : Avis sur Installations Classées

Enquête publique : Société GENERAL ELECTRIC ENERGY à Chonas-l'Amballan

**L'an deux mille dix et le douze janvier,
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni
en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD,
Maire.**

Date de convocation : 6 janvier 2010

**Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Michel CROS, Daphné GAULT, Eric
CLO, Guy BATTAGLINI, Pierre VALVERDE, Stéphane JODAR, Franck
DENOLLY.**

Mesdames : Noélie LASCOLS, Sylviane VANEL, Annick MOURARET.

Absents : Sylviane MONNOT, Pierre GUILLET, Michel RODEL

Secrétaire de séance : Mr Michel CROS.

Pouvoir de Pierre GUILLET à Didier GERIN

Pouvoir de Sylviane MONNOT à Annick MOURARET

Pouvoir de Michel RODEL à Franck DENOLLY

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la Société GENERAL ELECTRIC ENERGY a fait une demande d'autorisation au titre des installations classées auprès de la Préfecture pour l'extension d'une unité de fabrication de pièces mécaniques.

Cette demande d'autorisation est soumise à enquête publique d'une durée d'un mois soit du 25 janvier au 26 février 2010.

La commune se trouvant incluse dans le rayon d'affichage prévu par la législation au titre des installations classées, nous avons procédé à l'affichage réglementaire.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

- ◆ **Donne son accord sans réserve à l'extension de la Société GENERAL ELECTRIC ENERGY sur le site de la commune voisine de Chonas-l'Amballan.**
- ◆ **Approuve le dossier qui lui a été présenté.**
- ◆ **Transmet cette délibération à la mairie de Chonas-l'Amballan ainsi que le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) de Saint-Prim destiné à la Sté GE Energy.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

**Le Maire :
Patrick BARRAUD**